

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT



**SYNDICAT D'ADDUCTION DES EAUX
DE LA SOURCE D'ENTRAIGUES**

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 18/12/2020

ID : 083-200081792-20201218-2020_31-DE

Pour "l'autorité Compétente" par délégation


Le Président
 Jean-Luc LONGOUR

COMITÉ SYNDICAL du 18/12/2020

Délibération n° 2020/31

Nombre d'élu en exercice : 18

Présent : 13

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Lieu de la réunion : GONFARON

Date de la convocation : 3 décembre 2020

Collectivités membres :	Présents : 13		Excusés : 5	
LE CANNET DES MAURES	Jean-Luc LONGOUR	André DEL PIA		
LE LUC-EN-PROVENCE	Mario GROSSO	Jérôme BOLÉA		
LES MAYONS	Alain BERENGUIER		Audrey BIENVENUE	
GONFARON			Thierry HERMIER	Dominique LAIN
LE THORONET	Franck GEOFFROY	Marc LEBORGNE		
CCGST	Thomas DOMBRY		Anne-Marie WANIArt	
DPVA	Claude ALEMAGNA	Jacques BERTRAND		
	Albert DAVID	Jean-Pierre CAMILLERI		
	Christophe CARRIERE		Serge BALDECCHI	
Autres Participants :	SAE	Pierre SOUVILLE		
	VEOLIA	Nicolas BENEVILLE		

OBJET : [2020-31] Modification de la demande d'aides financières concernant la prospection par forage d'une nouvelle ressource en eau souterraine.

Monsieur le Président informe les membres du Comité syndical qu'il conviendrait d'ajuster les organismes susceptibles de financer ce projet l'aide financière de l'Agence de l'eau RMC et du Département du Var pour les travaux relatifs à la prospection par forage d'une nouvelle ressource en eau souterraine. Ces travaux interviennent en amont des travaux de construction d'une nouvelle usine sur la commune du Cannet-des-Maures..

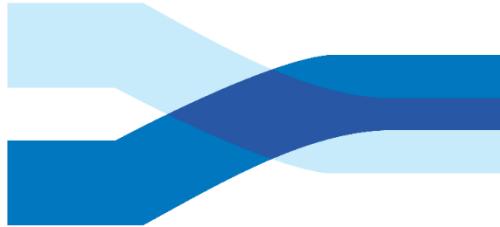
Le Président indique que l'objectif du projet est la réalisation de 5 forages de reconnaissance pour modéliser le plus précisément possible la ressource souterraine, puis de transformer 2 des 5 forages, supposé les plus productifs en forage test d'exploitation, fonctionnant chacun à un débit minimum de 600 m³/h. Ces travaux sont nécessaires dans le but de remplacer à l'identique la production actuelle.

Le financement de ce projet pourrait se décliner comme suit :

- Montant des travaux : 1 200 000,00 € HT
- Participation de l'Agence de l'eau : 600 000,00 € HT (50%)
- Participation du DETR : 360 000,00 € HT (30%)
- Autofinancement du SAE : 240 000,00 € HT (20%)

Monsieur le Président propose également que le SAE de la source d'Entraigues s'engage, en qualité de Maître d'ouvrage de l'opération, à financer la différence résultant du taux maximum de subvention sollicité au titre de l'Agence de l'eau RMC, ou au titre de la DETR et le taux réellement attribué. Il en est de même pour, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité dans le cadre de cette opération.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT



SYNDICAT D'ADDUCTION DES EAUX
DE LA SOURCE D'ENTRAIGUES

COMITÉ SYNDICAL du 18/12/2020

Délibération n° 2020/31

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 18/12/2020

ID : 083-200081792-20201218-2020_31-DE

Pour "l'autorité Compétente" par délégation


Le Président
Jean Luc LONGOUR

LE COMITE SYNDICAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Président,
- ET APRÈS en avoir délibéré,

DECIDE

- D'AUTORISER le Président à modifier la demande d'aide financière auprès des organismes financeurs susceptible de subventionner le projet.
- D'AUTORISER le Président à signer et transmettre le dossier d'aide financière auprès de la DETR et de l'Agence de l'eau RMC pour les travaux relatifs à la prospection par forage d'une nouvelle ressource en eau souterraine.
- D'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'obtention des aides financières.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois et an que dessus,
AU REGISTRE sont les SIGNATURES,

POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT,
Jean-Luc LONGOUR